



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commission de l'océan Indien

Question écrite n° 25417

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le financement de la Commission de l'océan Indien. Alors que les experts soulignent une organisation trop étroitement liée au financement de l'Union européenne, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les propositions qu'il envisage de formuler pour assurer une plus grande autonomie financière à la Commission de l'océan Indien.

Texte de la réponse

En 1998, le préfet de la Réunion a reçu une dotation renforcée de 1 590 000 francs à l'occasion de la présidence française de la COI dont 1 400 000 francs du ministère des affaires étrangères - coopération et francophonie - au titre du contrat de plan et 190 000 francs du secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer. Parallèlement, au niveau européen, le programme indicatif régional (PIR) d'un montant de 25,5 millions d'écus en faveur de la COI a été signé le 29 avril 1997. Les principaux secteurs aidés à ce titre sont la protection et la gestion durable des ressources naturelles et maritimes (50 %) et le développement des services (35 %). Certes, pour l'instant, l'UE est le bailleur de fonds principal mais la réflexion est ouverte sur la possibilité d'élargir les contributions au niveau des autres bailleurs. La banque mondiale vient d'octroyer 4 M de dollars en faveur de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures. La France envisage également la mise en place d'un FAC inter-Etats concernant les pays membres de la COI.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25417

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 860

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2336